

# Villes et Villages de Chez Nous

## Saint-Leu

*Madame Charlotte GAZELLES nous envoie l'histoire de Saint-Leu écrite en 1948 à l'occasion du centenaire du village par l'une de ses tantes paternelles, Melle Laure KLINGER, institutrice puis Directrice de l'école de Saint-Leu de 1919 à 1957. Très dévouée, elle rendait visite aux malades du douar, créa le Foyer du Soldat en 1942 et le Foyer Rural, s'occupait de l'envoi de colis aux prisonniers et participait aux fouilles de Portus-Magnus (ancien port d'Arzew - St Leu avec Mme Malva Maurice VINCENT. Voici ce texte in extenso :*

### UNE RÉUSSITE : SAINT-LEU 19 SEPTEMBRE : UN CENTENAIRE

Il y a cent ans aujourd'hui, l'Assemblée Nationale de la 2ème République, votant un crédit de 50 millions pour la création de 42 colonies agricoles en Algérie, décidait de la naissance de Saint-Leu, parmi les 21 colonies de Parisiens qu'elle allait grouper sur le littoral du département d'Oran, dans le grand massif de broussailles et de palmiers nains qui se prolongeait à l'est d'Oran jusqu'à la plaine du Sig. C'est pourquoi cette date du 19 septembre a été retenue par nous, de préférence à tout autre, pour la célébration de notre centenaire.

### 1848 : UN PROJET

En 1846, Saint-Leu n'existait encore que par un nom vaguement placé sur la carte des environs d'Oran. Il fut baptisé 2 ans avant sa création, comme un enfant désiré dont la naissance est encore toute problématique, par le dernier souverain de la France, le roi des Français Louis-Philippe.

Par ordonnance royale du 4 décembre 1846, Louis-Philippe autorisait, dans le département d'Oran où rien n'avait été fait jusque là, l'application d'un système de colonisation dressé par le général Lamoricière qui préconisait la création de grandes compagnies d'exploitation et la mise en adjudication des terres conquises, avec le concours du gouvernement pour les seuls travaux d'utilité publique : enceintes, fontaines, chemins. Huit communes devaient être ainsi créées dans la province d'Oran : Nemours, Joinville, Saint-Louis, Saint-Cloud, Sainte-Adélaïde, Saint-Eugène, Saint-Leu, Sainte-Barbe. Cinq au moins de ces noms évoquaient soit des princes, soit des résidences princières, comme Saint-Cloud et Saint-Leu.

Malgré la grande publicité accordée à ce projet, un seul adjudicataire se présenta pour Sainte-Barbe. Les autres centres, restés sans adjudication, rentrent deux ans plus tard en 1848, dans le cadre des colonies de la 2ème République.

### SAINT-LEU

Saint-Leu est un nom très porté en France. C'est à Saint-Leu de Seine-et-Oise que se trouvent les châteaux princiers dont nous parlions tout à l'heure. L'un d'eux fut, sous le premier Empire, la maison des parents de Napoléon III, dont la mère, Hortense de Beauharnais, portait le titre de duchesse de Saint-Leu.

Saint-Leu est aussi le nom d'une paroisse parisienne du quartier des Halles dont le saint-patron se fête le 1er septembre. Ce nom bien parisien, ne pouvait être porté que par une colonie de parisiens, mais il ne sera rendu définitif que le 11 février 1851 par un décret de Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la République.

### DAMESNE

L'annexe de Saint-Leu, fondée en même temps que lui en 1848, et faisant partie de la même colonie agricole, était désignée à ses débuts sous le nom de "Ravin vert" en raison de sa position géographique, sur le bord du petit ravin qui le limite à l'Est. Son nom de Damesne lui fut donné en mémoire du général qui, sous les ordres de Cavaignac, alors ministre de la Guerre, et aux côtés des généraux Lamoricière, Bedeau et Négrier, avait combattu les insurgés pendant les journées de juin, et trouvé la mort sur une barricade le 24 juin 1848.

Il est une légende que nous voudrions détruire au sujet de l'installation de ces ouvriers parisiens en Algérie. De nos jours encore, bien des gens paraissent très avertis, avancent, avec l'air le plus documenté, que Saint-Leu est un centre de déportés politiques. Ils étaient à coup sûr très gênés à cause de la situation économique du pays et de leur esprit agité, et politiquement des indésirables puisque la plupart d'entre eux avaient participé aux journées mouvementées de février et de juin, mais ils étaient des colons libres, venus ici sur leur demande.

### L'ŒUVRE DE LAMORICIERE

En 1841, alors que la guerre en Afrique n'était pas encore achevée, BUGEAUD avait dit : "La conquête serait stérile sans la colonisation". Il s'y était employé dans la province d'Alger avant même la reddition de notre principal adversaire Abd-El-Kader, qui y avait porté un coup terrible. Et pendant que Bedeau va être chargé de la province de Constantine, Lamoricière, commandant la division d'Oran, va donner l'essor à la colonisation dans celle d'Oran, dont, à cause de la guerre, on s'était encore très peu occupé jusque là. La conquête y étant achevée et la paix s'y affermissant, Lamoricière fut invité à présenter son plan de colonisation dans la province d'Oran.

Au moment où s'achevait la conquête de l'Algérie, des événements se préparaient à Paris et la Révolution éclatait. Révolution politique du 24 février 1848 qui allait mettre fin au règne de Louis-Philippe et amener l'établissement de la 2ème République; essai de révolution sociale : les journées de juin.

Le travail manquant à Paris, par suite du développement du machinisme, le chômage avait amené une misère profonde dans la capitale. Le gouvernement provisoire ouvrit alors des ateliers de charité, appelés ateliers nationaux où les chômeurs devaient trouver à s'occuper et recevoir un salaire. En réalité, il n'y eut pas de véritables ateliers. Le gouvernement n'ouvrit ni usines, ni fabriques, il se contenta d'occuper les ouvriers sans travail à des travaux de terrassement dans Paris, sans distinction de profession et moyennant un salaire de deux francs par jour. En juin 1848, 100.000 ouvriers inscrits dans les ateliers nationaux, avaient déjà coûté 14 millions à l'Etat. L'Assemblée, effrayée par cette dépense, ferma ses ateliers; alors, les ouvriers, laissés brusquement sans ressources, se révoltèrent. Ce furent les terribles journées de juin 1848. Le combat dura 4 jours dans les rues de Paris. 12.000 ouvriers furent tués dans la bataille ou fusillés. D'autres furent déportés en Guyane ou à Lambèse, en Algérie, dont ils remplirent les bagnes.

Les autres, qui n'avaient subi aucune sanction, allaient être alléchés par une réclame tapageuse faite en faveur de la colonisation algérienne.

### COLONISATION ALGERIENNE

Depuis que la France s'était installée en Algérie, plusieurs essais de colonisation avaient été tentés dans la province d'Alger de 1830 à 1847. Mais ces premiers établissements eurent à subir les méfaits de la guerre ouverte par Abd-El-Kader. Les colons, surpris dans leurs exploitations, furent assassinés ou contraints de se retirer sur Alger. Les fermes furent détruites et l'œuvre de colonisation, si péniblement commencée, fut anéantie.

Nous voici en 1848. Le gouvernement, embarrassé des ouvriers de Paris, qui se trouvaient sans travail, projeta d'en établir 12.000 en septembre en Algérie et 1.500 en novembre. C'est alors que l'Assemblée vota un crédit de 50 millions sur les exercices 1848, 1849, 1850, 1851 et suivants, pour être appliqué à l'établissement des colonies agricoles en Algérie. Sur les 42 colonies à créer, il y en aura 21 dans la province d'Oran. Ces colonies devaient être installées dans un grand triangle ayant sa base le long du rivage entre Oran et Mostaganem et son sommet à Mascara.

Les demandes de concession affluèrent en masse, chaque colon devant recevoir de l'Etat, à titre gratuit, une étendue de 2 à 10 hectares selon le nombre des membres de sa famille, sa fortune et la qualité de la terre, concession qui devait être mise en rapport dans un délai de 3 ans sous peine de déchéance. Il recevait des subventions nécessaires à son établissement pendant ces trois ans, les semences, les instruments de culture, cheptel en bestiaux et rations de vivres déterminées par le gouvernement général. L'Etat reçut plus de 100.000 demandes. Sur les 10.500 Parisiens qui passèrent la mer, 823 furent désignés par la commission des colonies pour la colonie de Saint-Leu.

Installés sur de grands chalands de 30 m. de longueur sur 6 m. de large traînés par des chevaux de halage, les colons avaient quitté Paris en convois, au milieu de la foule, reçu la bénédiction des prêtres et après les discours officiels et la remise des drapeaux de chaque colonie, ils étaient partis en chantant la Marseillaise et le chant du départ des colons.

Les émigrants se dirigeaient alors vers Marseille en suivant la Seine, le canal de Bourgogne et le Rhône et atteignaient enfin le grand port d'où les navires de l'Etat les transportaient en Algérie à titre d'indigents.

Les Parisiens, chargés de créer Saint-Leu, partis de Paris le 15 octobre, et de



Marseille par le deuxième convoi, le 29 octobre 1848, débarquèrent à Arzew le 2 novembre au matin au nombre de 823. Immédiatement répartis par le tirage au sort dès le 4 novembre (ils étaient pendant ce temps en subsistance à Arzew), les premiers, au nombre de 303, se dirigèrent vers Négrier qui deviendra Kléber par la suite; 203 sur le Vieil Arzew et le Ravin vert qui deviendront Saint-Leu et Damesne; 317 formeront la population agricole d'Arzew-le-Port et de Moulay-Maghoun. Ces 823 émigrants formeront alors la colonie de Saint-Leu, comptant 171 chefs de famille et 73 célibataires, en tout 244 colons dont 23 seulement étaient de véritables cultivateurs.

Les colons étaient, pour la plupart, des ouvriers d'art, de petit bourgeois idéalistes, impropres à la vie des champs, recrutés en grande partie dans les rangs de ce qu'on appelle aujourd'hui en France des socialistes et des communistes. C'étaient, nous dit le lieutenant Robert d'Eshougues, premier sous-directeur militaire de la colonie de Saint-Leu dans l'un de ses rapports, des clubistes enragés, faciles à irriter, toujours occupés de politique et dont l'esprit était constamment tourné vers les événements de la métropole.

Faciles à irriter... On le serait à moins. Nos colons arrivaient avant que les maisons ne fussent achevées : ils logèrent alors sous la tente ou dans de grandes baraques en bois, construites par le Génie et dont le directeur militaire eut à surveiller la tenue. A Saint-Leu, les citernes romaines du plateau de Béthioua fournirent des abris provisoires. Dans l'une d'elle fut même installée la première chapelle, dont la croix, taillée dans une pierre romaine, est précieusement conservée dans le musée de notre école, Damesne offrit aussi des abris naturels, dignes de la préhistoire, dans les grottes du ravin, pendant que soldats du génie et ouvriers d'art de la colonie poursuivaient les constructions qui ne seront terminées qu'en 1850. Au 31 mai de cette année, il n'y aura plus ni baraques, ni tentes, tout le monde sera logé dans les maisons.

Etaient-ils de purs Parisiens tous ces gens que l'Assemblée Nationale envoyait pour coloniser cette vieille terre d'Afrique qui avait connue 18 siècles plus tôt les bienfaits de la civilisation romaine ?

Après un stage plus ou moins long dans la capitale, pôle d'attraction de la France, dont les usines et les manufactures créées depuis le début du siècle, avaient concentré l'industrie aux dépens des campagnes, c'est de toutes les provinces qu'ils apportaient avec la gaieté, les talents, l'industrie des vrais Parisiens de Paris, les accents de tous les terroirs, les airs de toutes les provinces, les coutumes, les traditions de toute la France; Parisiens, Normands, Alsaciens, Bretons, Bourguignons, Flamands, Gascons, Auvergnats, Provençaux, ils n'étaient plus désignés ici que sous ce seul vocable : "Les Parisiens de la colonie de Saint-Leu".

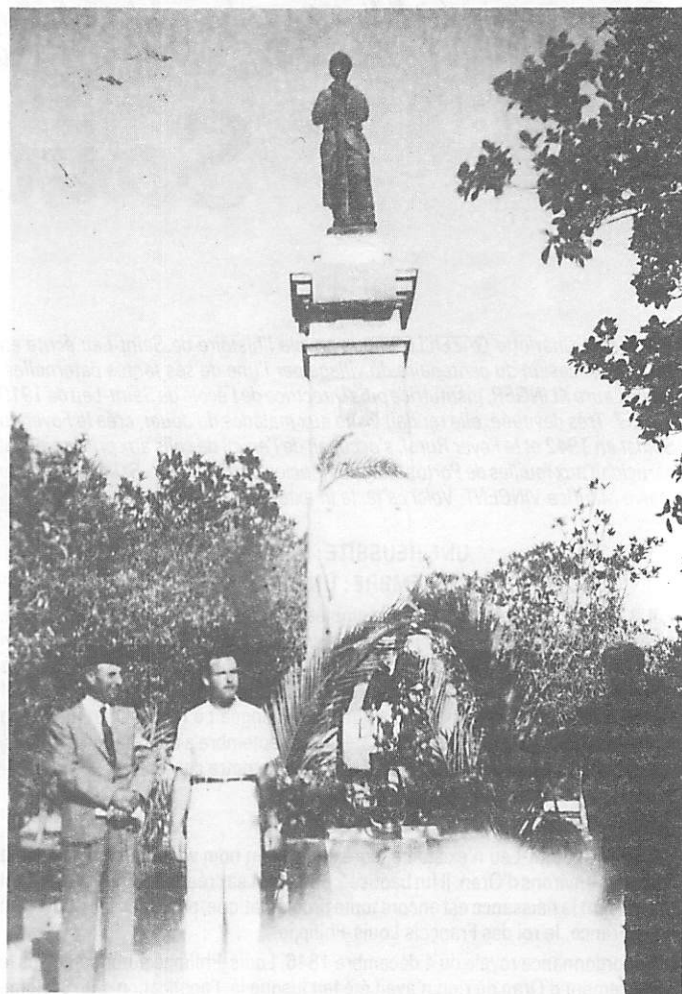
## LE PAYS

Sur quelles terres s'installaient-ils ?

Par ordonnances royales des 5 juin et 1er septembre 1847, le service des Domaines avait remis au maréchal de camp Cavaignac, commandant par intérim la province d'Oran, les terrains domaniaux situés dans le village de Béthioua et ayant appartenu antérieurement à des propriétaires morts sans héritiers ou émigrés au Maroc au cours de la conquête et dont les biens avaient été séquestrés. Le général Cavaignac en avait pris possession le 14 février 1848, sous la réserve que les baux en cours seraient maintenus jusqu'à leur expiration. C'est donc sur des terrains libres que s'installaient ces colons libres, sur un territoire agricole de 351 hectares à proximité de la tribu berbère des Béthioua, originaire du Rif, dont les membres obtiendront eux-mêmes, dans les années proches qui



SAINT-LEU - Place de la Mairie (le kiosque)  
Concert donné par le 2ème Zouaves au cours des "Grandes manœuvres"  
peu avant 1914  
Document Mme Charlotte Gazeilles



SAINT-LEU - Le Monument aux Morts  
Document Mme Charlotte Gazeilles

vont suivre, c'est-à-dire à partir de 1853, des concessions de 2 à 10 has aux mêmes conditions que les Européens. Avant l'arrivée des Parisiens de 48, deux tribus se partageaient le territoire de la commune de Saint-Leu. Les Hamyans, tribu de 1.320 individus, occupaient 12.116 has dont 1.950 seulement étaient en culture. Les Béthioua, avec 473 habitants, occupaient 3.709 has dont ils n'en cultivaient que 600.

Sur près de 16.000 has occupés par les indigènes, 2.500 seulement étaient cultivés, moins de 1/6 de l'étendue totale, donc le reste était terrain de parcours pour les troupeaux. En 1848, 351 has vont être distraits de cette étendue pour les nouveaux colons. Trois ans plus tard, en 1851, les 5 centres de la colonie de Saint-Leu en occuperont 546.

## LES DEBUTS

Les premières années furent désastreuses, quoique Saint-Leu soit, selon un rapport du capitaine Yerlès, directeur de la colonie de 1848 à 1850, le centre le plus favorisé sous le rapport du voisinage de la mer et de la nature du sol, riche en terre végétale (forte à Damesme, légère à Saint-Leu) en eau et en ruines romaines, qui offraient, au grand regret des archéologues actuels, des ressources en matériaux pour les constructions.

Logés dans des maisons uniformes de 1 à 2 pièces du type dit "de colonie" au sol de terre battue produisant constamment de la poussière ou de la boue; rongés par les insectes, qu'aucun soin de propreté n'arrivait à retirer de l'aire des maisons, vêtus d'effets militaires réformés, quand ceux apportés de Paris n'en pouvaient plus, redoutant les fauves, les hyènes surtout, qui hantaient les villages dès la tombée de la nuit et s'attaquaient aux bestiaux (dans la nuit du 24 au 25 mai 1849, une lionne de 2m60 avait été abattue à Saint-Cloud par Bartholo Navarro, dans le parc à moutons du Colon Campillo, au moment où elle emportait une brebis), éprouvés par la sécheresse qui avait grillé les récoltes des deux premières années, décimés par les fièvres et le choléra, déçus, irrités, découragés par leurs misères, beaucoup ne purent résister et dès la première année, les renoncations, les départs commencèrent.

Au recensement du 31 mars 1849, Saint-Leu, à lui seul, comptait 52 familles pour 140 habitants. Six mois plus tard, 12 chefs de famille sont morts du choléra,

d'autres s'en vont, ou vont s'en retourner dans la métropole; le chiffre de la population varie constamment, et d'un jour à l'autre. Des familles entières s'éteignent au cours des trois premières années, telle cette famille Litaize, formée du père, de la mère et de 3 enfants, qui va disparaître en entier en l'espace de deux mois. D'abord dirigée par erreur sur Philippeville, elle est refoulée sur Arzew où elle arrive le 29 septembre 1850 sans autres papiers que la lettre d'admission dans la colonie et un passeport. Le 7 novembre, le père meurt à l'hôpital d'Arzew, le 8 novembre, la mère meurt à son tour. Les enfants restent seuls à la charge de la colonie qui les adoptera, les placera à l'orphelinat ou les renverra en France s'ils y ont encore quelqu'un pour les réclamer. Non ces enfants n'embarrasseront personne. Le 19 novembre 1850, le sous-directeur de Saint-Leu se voit contraint d'annoncer au Maire de Bar-le-Duc dont elle est originaire, que la famille Litaize, père, mère et leurs enfants, Joseph et Marie, arrivée le 29 septembre, est venue s'éteindre à Arzew le 19 novembre. Elle n'y avait mis que 50 jours. Ces pauvres gens avaient déjà perdu leur premier enfant pendant leur court séjour à Philippeville. Et ce cas n'est pas unique. Nous pourrions en citer beaucoup, mais nous le trouvons suffisant pour donner une idée des misères des premiers Français qui vinrent coloniser l'Algérie.

En 1851, l'insatiable choléra va encore diminuer le nombre des premiers pionniers. Le Dr Dispos a déjà succombé à la tâche. En 3 jours, Damesme, à lui seul, enregistre 35 cas dont 10 mortels. L'épidémie, en faisant de nouvelles victimes parmi les chefs, va entraîner de nouvelles renonciations chez les veuves chargées d'enfants, qui, pour cette raison, ne trouveront pas à se remarier, et les orphelins que l'on enverra à l'hospice ou dans leurs familles de la métropole, car le directeur ne sait qu'en faire et ne peut les laisser à la charge des autres colons.

Plein d'espoir en l'avenir, un rapporteur de la commission des colonies avait dit en 1848: "Les écolopés resteront en chemin; les plus forts, les plus vaillants se maintiendront en ligne. Puis les années et l'expérience achèveront ce que la trempe du caractère aura commencé et l'Algérie y gagnera une élite de colons experts, acclimatés, aguerris".

Notre rapporteur avait compté sans la mort. Elle en fit tomber beaucoup parmi les meilleurs et les plus vaillants, et faucha dans les rangs qu'elle avait épargnés en 1849. Colons, médecins, officiers, soldats, elle n'épargne personne et les travaux de la colonie vont subir un moment d'arrêt.

En 1852, les anciens militaires, soldats libérés du 1er Etranger, du 12ème léger, du 64ème de ligne, du génie, du 5ème cuirassiers et du 2ème chasseurs vont obtenir des concessions et des lots rendus vacants par la disparition de leurs premiers occupants, et viendront combler les vides. En 1853, de nouvelles familles de cultivateurs métropolitains obtiendront elles aussi de nouvelles concessions, si bien qu'après cinq ans d'efforts, de défrichements, de travail, de souffrances, Saint-Leu aura le droit de compter 45 courageux concessionnaires définitifs et Damesme 38. Ce sont leurs noms que vous verrez gravés sur le marbre demain et dans lesquels beaucoup d'entre nous auront la fierté de retrouver ceux qui les ont fait naître dans ce pays.

### LA VIE DANS LA COLONIE

Quelle était leur vie en arrivant dans la colonie ?

Colons subventionnés, les lois des 19 et 27 septembre 1848 leur avaient promis, en plus de la maison construite aux frais de l'Etat, un lot de culture de 2 à 10 has, les semences, instruments de culture et le cheptel indispensable à la mise en valeur des terres, enfin, des rations de vivres déterminées par le Gouvernement général. En réalité, plusieurs mois ont passé avant que les promesses faites ne fussent réalisées. Une pétition adressée par les colons de Saint-Leu et Damesme au citoyen général Charon, Gouverneur général de l'Algérie le 22

janvier 1849, nous apprend qu'après deux mois de présence en Afrique, l'article du décret accordant des prestations en nature n'a pas encore été exécuté, que les colons manquent des choses les plus nécessaires, que ni les instruments de culture, ni les bestiaux ne sont encore donnés, que la majorité des concessionnaires n'a pas d'outils propres à la culture ni au défrichement, que les vivres sont insuffisants et qu'avec ce régime, les colons, loin de trouver en Algérie un adoucissement à leurs misères et un avenir meilleur, ne pourront y trouver que leurs tombeaux. Nous avons vu tout à l'heure qu'en effet cette prophétie, pour beaucoup, n'allait pas tarder à se réaliser.

### LES TRAVAUX

Les colons n'avaient, pour la plupart, aucune notion d'agriculture, M. Repos est désigné pour leur enseigner les premiers éléments. C'est un bon professeur, un praticien distingué (c'est le directeur qui parle dans un de ses rapports), il fait des cours fréquents et applique en pratique ce qu'il enseigne en théorie. Ses conseils, ses exemples, sont suivis et recherchés par les colons. Il tient aussi la pharmacie de la maison de secours, en sa qualité de pharmacien.

Malheureusement, ce premier professeur au nom prédestiné (il s'appelait Agricol: Agricol Victor Repos) mourra du choléra le 27 octobre 1849 et ne sera pas remplacé.

Des moniteurs-laboureurs militaires, formant la garnison de Saint-Leu et Damesme, vont aider nos colons aux travaux de défrichement et de culture à raison d'un soldat par famille, débayer les bassins et l'aqueduc romain afin d'y trouver la source, creuser les puits, car les colons n'ont pas d'outils. Ecoutez ce que dit le capitaine Yerlès le 29 décembre 1849: "Nos colons sont trop maladroits pour se passer de l'armée. On ne peut manquer de perdre des bœufs et un matériel coûteux en le leur confiant exclusivement".

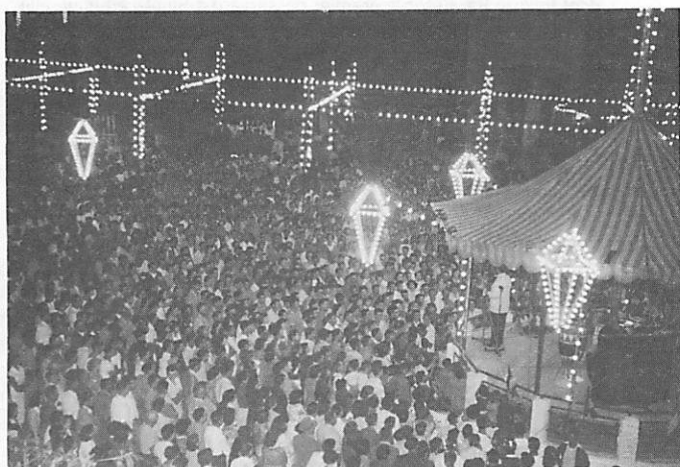
Or ce matériel coûteux ne comprenait encore au 1er octobre, à titre individuel, un an après la création de la colonie qu'un bêche, une pioche de défricheur, une pelle, une binette, une fourche en fer et une hachette, et, à titre commun, 36 charrues pour les 5 villages et 6 voitures bouvières. Le cheptel comprenait 7 attelages de 4 bœufs pour toute la colonie. Chaque famille avait reçu une truie. Tous les animaux étaient gardés dans le parc commun à toute la colonie. Avec le matériel restreint dont disposaient les colons, 52 lots de jardins seront défrichés dès la première année à Saint-Leu. Sur les 351 has d'étendue de son territoire, que chaque colon défrichait par parcelle de 2 hectares, à laquelle on ajoutait 2 autres hectares sur sa demande, Saint-Leu aura ensemencé en juin 1850:

30 has de blé  
65 has d'orge  
10 has de pommes de terre  
1 ha 25 de maïs  
2 has de seigle  
et planté 600 arbres, soit 108 has 25.

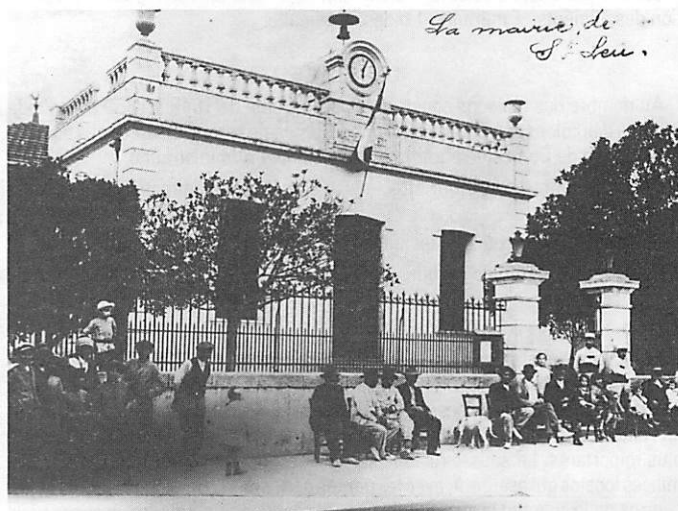
De plus, 5.000 pieds de vigne vont être répartis dans les deux centres. On va tenter la culture du coton qui devra être abandonnée, celle de la garance, qu'il faudra également délaissier. Nos colons ne manquent pas de courage, "exemple Auguste Duc", mais ils sont mal équipés, mal vêtus, mal logés, mal nourris et le soleil implacable multiplie les années de sécheresse et de disette. Les chiffres sont éloquentes, permettez-moi de vous en citer quelques-uns:

La récolte de 1850 fournit à Saint-Leu:

42 qx de froment pour 30 has ensemencés,  
78 qx d'orge pour 65 has,  
1 qx de seigle pour 2 has,  
44 qx de pommes de terre pour 10 has.



La Fête de Saint-Leu pendant le Bal et le Kiosque à Musique  
Document Isidore Vacher



MAIRIE DE SAINT-LEU (peu avant 1914)  
Document Charlotte Gazeilles



En tout, 165 qx sur 107 has et il y avait alors 50 familles de cultivateurs, soit 2qx 14 par famille.

En plus du travail des champs auquel ils s'habituent peu à peu, grâce aux moniteurs militaires dont la suppression sera prononcée à dater du 1er janvier 1852, nos colons sont assujettis à la corvée hebdomadaire; ils empièrent les rues, ils creusent des puits, des caves souterraines. Le premier puits construit au moyen de la main-d'œuvre gratuite des colons et des militaires sur la place du village, donne 1m.50 d'eau à 16m.50 de profondeur en 1851. En attendant, on utilise les sources des collines de Portus Magnus qui ont un débit de 21,81 par seconde. Damesme aussi construit son puits, mais il emploie, en attendant, l'eau du ravin. Et puis, le matériel commence à arriver au dépôt d'outils de la colonie. Les directeurs sont autorisés à en céder aux colons à charge de remboursement immédiat. Chaque concessionnaire recevra un bœuf ou l'achètera pour le prix de 25 fr. En 1851, il y aura pour tout le village, qui ne compte plus que 37 familles, 37 bœufs, autant de charrues, de faux, timons, de jougs, faux montées, fourches en bois, fourches en fer, pioches, pelles, faucilles, rateaux binettes et hachettes; 20 voitures dont 4 particulières et 16 pour 32 colons; 19 herses à raison d'une pour deux colons.

Ces nouvelles améliorations dans la situation des colons vont leur permettre de travailler plus activement. Avec cela, on comble les vides de sa bourse en faisant du bois ou du charbon, certains colons vont transporter du sel de la saline au port à raison de 7 francs la tonne. Les plus actifs obtiendront la faveur de travailler pour le Génie moyennant une rétribution de 0 fr 15 la journée de 6 heures, 0,20 la journée de 8 heures et 0,25 la journée de 10 heures. Cette rétribution permettra d'acquitter le redû des avances faites par l'Etat, mais cette faveur ne sera accordée qu'à ceux qui donnent 5 jours sur 6 au travail de la terre, aux côtés de leurs moniteurs. On obtient aussi, grâce à la libéralité de l'Administration, une indemnité de 10 centimes par jour et par personne pour achat des objets autres que ceux fournis par les magasins de l'Etat; mais cette indemnité sera le plus souvent inscrite au carnet de concessionnaire pour amortir sa dette.

Cette dette, voici ce qu'elle peut être pour une famille de 8 personnes dont le père est mort du choléra et qui n'a pas encore acquitté ses avances :

1 bœuf, 25 francs,

1 q 50 d'orge et 50 kg. de blé pour 31 francs. En tout, 56 fr qu'il faudra du temps pour payer, étant donné les difficultés de l'existence.

### LES VIVRES

Les magasins de l'Etat fournissaient les vivres : des soumissionnaires livraient la viande et le pain dont la qualité était surveillée par le directeur. Ces vivres étaient fournis par l'Administration sous forme de rations entières pour les personnes au dessus de 10 ans d'abord, puis de 7 ans, et de demi-rations pour les enfants de 2 à 7 ans.

Chaque rationnaire avait droit à :

250 gr. de viande tous les jours avec un quart de litre de vin ou 12gr. de sucre et 12gr. de café.

125 gr. de pain de soupe et 750 gr. de pain de munition tous les deux jours.

1/60 de kilo de sel, soit 16 gr. et 60 gr. de riz tous les quatre jours.

Les demi-rationnaires de 2 à 7 ans n'ont droit qu'à la moitié de toutes ces choses ce qui donne lieu à de nombreuses réclamations.

Les bébés de moins de 2 ans reçoivent journellement 1/2 litre de lait et 40 à 60 gr. de semoule.

Comme matériel de cuisine, chaque famille a reçu, en 1851, pour la préparation des aliments : 1 marmite, 1 bidon, 1 gamelle.

### LE VILLAGE

Au nombre des maisons construites par le Génie de 1848 à 1850 avec l'aide gratuite des colons, 8 à Saint-Leu et une à Damesme seront affectées aux édifices public, celle de Damesme abritera le magasin de l'Administration.

Celles de Saint-Leu seront affectées : l'une à la sous-direction et à la salle d'asile.

Une au presbytère où sera installée l'école.

Une pour la maison de secours qui contiendra la pharmacie et l'habitation de l'agent de culture.

Enfin, une autre pour l'église.

L'officier directeur cumule les fonctions de juge de paix, maire, notaire, sous-intendant, constructeur, comptable des subsistances, inspecteur des habitations. Il siège à Arzew et a sous ses ordres, dans chaque centre, un sous-directeur qui lui rend compte journellement des moindres événements comme des faits les plus importants. Le sous-directeur est une sorte d'adjoint au maire. Chef des milices locales qui assurent, avec les petites garnisons (25 à 60 hommes dans les centres de la colonie) la sécurité du pays, il sanctionne en maître, propose pour l'éviction ou pour la récompense. Il traite militairement ses administrés. Un exemple entre plusieurs : un colon voulant réaliser quelque argent vend 4 porcelets

sans autorisation. Il se voit infliger six jours de prison par le directeur "pour vente illicite sans autorisation de quatre petits cochons provenant de la truie qui lui a été donnée par l'Etat et qui a reçu pendant 2 mois la ration réglementaire des truies nourrices, c'est-à-dire 1 kg.5 d'orge par jour".

Et ces gens avaient combattu pour la liberté !

Le directeur est l'intermédiaire entre la colonie agricole qu'il administre et le général commandant la division.

A partir de 1851, il est assisté d'une commission consultative dont les premiers membres à Saint-Leu sont, en vertu de la loi du 20 juillet 1850 :

Le directeur Rabadeux, lieutenant au 12ème Léger,

Le sous-aide chirurgien Robert,

L'instituteur Tabourey, tous trois nommés d'office,

Les colons Billard Jacques, de Saint-Leu,

Desbeaux, de Damesme,

Lebouris, d'Arzew, élus par leurs camarades.

Cette commission jouait à peu près le rôle de nos conseils municipaux actuels.

### L'ECOLE

L'école, avons-nous dit, était installée dans la maison du presbytère. Elle y restera jusqu'en 1860. Elle avait été ouverte en 1849 pour permettre aux enfants de recevoir l'instruction aux heures où les travaux de la terre ou la garde des troupeaux ne les retenaient pas aux champs. Des cours du soir y étaient suivis par la généralité des colons. Les enfants qui en avaient les moyens payaient leurs études 3 à 5 francs par mois. Les autres, c'est-à-dire la presque totalité, admis comme indigents, ne payaient rien. La direction de la première école fut confiée au colon Tabourey Nicolas, marié et père de famille, muni d'un brevet d'instruction primaire et sachant "plus qu'il n'en fallait pour occuper la position qu'il lui était faite". En 1849-50, une institutrice qui a déjà exercé en France, Mme Repos, veuve de l'agent de culture, est adjointe au père Tabourey pour s'occuper des jeunes filles. Elle tient aussi la pharmacie de la maison de secours. Payé par la caisse de Génie, l'instituteur coûtait à l'Etat 50 francs par mois et son adjointe 25 francs.

Qu'il me soit permis d'adresser ici un souvenir ému à ces lointains prédécesseurs dont l'un, Mme Repos, mon arrière-grand-mère, ouvrit, il y a 98 ans, la porte de notre école.

### LES P.T.T.

Il est un employé que je ne voudrais pas oublier dans cette revue des serviteurs de la colonie. C'est le préposé au service de la poste. De 1848 au mois d'août 1851, un vaguemestre ou piéton à 144 francs par an (12 francs par mois) desservait Saint-Leu et Damesme en allant à pied chercher le courrier à Arzew. A partir de 1851 et jusqu'en novembre 1853, la correspondance ne se fit plus que par les gardes champêtres, l'état des finances devant obliger à des économies, puis on revint au service des piétons.

### L'EGLISE

L'église, dont le curé Barou fut le premier desservant à Saint-Leu était, elle aussi, installée dans une maison de colonie. Les anciens d'entre nous n'ont pas oublié la touchante petite chapelle dont la cloche au son grêle avait été obtenue par le moyen d'une subvention de 200 francs et d'une quête générale faite par le curé Barou parmi les populations de Saint-Leu et Damesme laquelle quête avait rapporté 95 francs.

Cette église sera remplacée en 1921 grâce à la générosité d'un colon de la commune, et je vous demande alors la permission de placer ici un souvenir de cette époque.

Pendant toute la durée du scellement de la nouvelle croix par notre ami défunt Pardo Jean et son aide Djilali Ben Hamoun, qui la soutenait en dépit d'un vent violent, comme en connaît Saint-Leu, la petite cloche de la vieille église, qui allait disparaître, ne cessa de sonner afin d'attirer les prières des chrétiens sur ces deux braves, dont l'un était grand mutilé de guerre et l'autre un musulman, qui ne craignait pas d'exposer sa vie pour l'église des roumis. N'est-ce pas une marque de l'amour que la France avait pu inspirer à ses fils d'Afrique ?

à suivre